



Droit des parents vise par la dpj

Par sebjy888

bonjour

est ce que la d.p.j peut ordonner le prolongement de l'hospitalisation d'une mère et ses enfants pour aucune raison raisonnable suite au congé donné par le médecin de plus l'intervenant n'a même jamais parlé à la mère a simplement donné l'ordre à l'infirmière de lui faire le message par la suite de cette nouvelle et plusieurs messages laissés à messieu jamais eu de retour d'appel alors la mère et l'enfant devaient sortir samedi matin mais ils doivent attendre que l'intervenant passe en début de semaine pourtant 1 semaine avant un autre intervenant est allé vérifier chez elle et a félicité la mère et qu'il n'y avait rien à signaler avec le covid il est logique de garder un patient pour autre raison que médicale? n'y a-t-il pas un débordement ? pourquoi cet intervenant peut aller visiter la mère et que la famille non ?

Par ESP

Bonjour

Vous êtes sur un site d'info sur le droit Français, êtes vous Québécois,